COMMISSION SCOLAIRE
du Pays-des-Bleuets

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019
CONSEIL DES COMMISSAIRES

Province de Québec,

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,

Comté Roberval–Lac-Saint-Jean,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322, boulevard du Sacré-Cœur, à Saint-Félicien, ce 15e jour de janvier 2019, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Mmes Chantale Arnold, Carole Dufour, Marie-Eve Lebel, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Blanche-Yvonne Potvin, Suzanne Tremblay et M. Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires; Mmes Marie-Eve Castonguay, Julie Girard-Rondeau et Mireille Tremblay, commissaires-parents, sous la présidence de Mme Brigitte Gagné, présidente, assistée de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de Me Annie Tremblay, secrétaire générale.

ABSENCE :

Mme Louise Perron, commissaire.

1. <u>Mot de bienvenue</u>

Mme Brigitte Gagné souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. <u>Ouverture de la séance et vérification du quorum</u>

Mme Brigitte Gagné vérifie qu'il y a quorum.

CC-8281-01-19 Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

A D O P T É

3. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CC-8282-01-19 Il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Engagement – Opératrice ou opérateur en reprographie au centre administratif de Dolbeau-Mistassini;
- Nomination au poste régulier de direction adjointe : Cité étudiante et Polyvalente des Quatre-Vents;
- Demande de modification du calendrier de conservation de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

4. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2018

Il est PROPOSÉ par Mme Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

CC-8283-01-19

QUE le procès-verbal du 18 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a rien à signaler.

6. Correspondance

Il n'y a rien à signaler.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Ressources éducatives jeunes

Aucun sujet n'a été discuté.

9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle

9.1 État de la situation FP/FGA/SAE

M. Sylvain Ouellet, directeur général, présente un document faisant état de la situation de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises.

10. Ressources humaines

10.1 Engagement – Opératrice ou opérateur en reprographie au centre administratif de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU l'ouverture du poste d'opératrice ou d'opérateur en reprographie, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine au centre administratif de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU l'application de la convention collective;

ATTENDU le processus de sélection tenu le 10 janvier 2019;

En conséquence,

CC-8284-01-19 il est PROPOSÉ par Mme Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Mme Doris Laroche, au poste d'opératrice en reprographie, poste régulier à temps plein, de 35 heures par semaine, au centre administratif de Dolbeau-Mistassini, dont la date d'entrée en fonction est à déterminer.

A D O P T É

11. Ressources financières

Aucun sujet n'a été discuté.

12. Ressources matérielles

Aucun sujet n'a été discuté.

13. Transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. Ressources informatiques

Aucun sujet n'a été discuté.

15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence

15.1 Protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (Services de l'éducation des adultes) et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

ATTENDU les ententes intervenues dans les années précédentes;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour coopérer ensemble à partir d'objectifs partagés en vue d'utiliser, de façon optimale et complémentaire, les compétences distinctives et les ressources des parties afin d'obtenir des services éducatifs adaptés à la clientèle des étudiants adultes de Mashteuiatsh;

ATTENDU que les parties élaborent un plan commun pour répondre aux besoins d'éducation des adultes de Mashteuiatsh;

ATTENDU les discussions intervenues avec les représentants de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

En conséquence,

CC-8285-01-19 il est PROPOSÉ par Mme Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, pour l'année scolaire 2018-2019 avec renouvellement automatique annuel, soit adopté tel que présenté, et ce, aux conditions stipulées;

QUE la direction du Centre d'éducation des adultes L'Envol/Le Retour soit autorisée à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

A D O P T É

15.2 <u>Modification du règlement n° 4 : Délégation de fonctions et pouvoirs</u>

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

ATTENDU qu'une délégation à certaines directions adjointes est nécessaire pour le bon fonctionnement administratif de la commission scolaire;

ATTENDU l'ajout de certaines délégations à la direction du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-8286-01-19 il est PROPOSÉ par Mme Julie Girard-Rondeau et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le règlement n° 4 : Délégation de fonctions et pouvoirs tel que présenté;

QU'un exemplaire du règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents de la Commission scolaire en vertu de l'article 395 de la LIP;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la LIP.

A D O P T É

15.3 Représentation – Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le point 15.3 a été retiré de la séance du 15 janvier 2019.

15.4 Adoption de la Politique relative à l'utilisation des mesures exceptionnelles en contexte de crise

Le point 15.4 est reporté à une séance ultérieure.

15.5 Nomination au poste régulier de direction adjointe : Cité étudiante et Polyvalente des Quatre-Vents

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des directions d'écoles primaires et secondaires pour l'année 2018-2019 (ADSLE);

ATTENDU l'affichage interne et externe du poste de direction adjointe à la Cité étudiante et à la Polyvalente des Quatre-Vents;

ATTENDU les qualifications minimales requises par le Règlement sur les conditions d'emploi;

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'écoles de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

ATTENDU les entrevues de sélection tenues le 8 janvier 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de Mmes Carole Dufour et Chantale Arnold, commissaires, de M. Sylvain Bouchard, directeur de la Cité étudiante, de M. Carl Bouchard, directeur de la Polyvalente des Quatre-Vents, de Mme Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines et de M. Sylvain Ouellet, directeur général;

En conséquence,

CC-8287-01-19 il est PROPOSÉ par Mme Marie-Eve Lebel et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de Mme Marie-Claude Godbout, au poste de direction adjointe de la Cité étudiante et de la Polyvalente des Quatre-Vents, dont la date d'entrée en fonction reste à confirmer;

QU'une période probatoire s'applique à cette nomination;

QUE des félicitations soient transmises à Mme Godbout pour sa nomination.

A D O P T É

15.6 Demande de modification du calendrier de conservation de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU les modifications apportées au calendrier de conservation;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

En conséquence,

CC-8288-01-19 il est PROPOSÉ par Mme Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

D'autoriser Me Annie Tremblay, secrétaire générale, à signer le calendrier de conservation, toute documentation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

16. <u>Rapport d'activités du directeur général</u>

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 19 décembre 2018 au 15 janvier 2019 est présenté à titre informatif.

17. <u>Rapport d'activités de la présidente</u>

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de décembre 2018 est présenté à titre informatif. La présidente fait part des activités à venir.

18. <u>Rapport des commissaires-parents</u>

Une rencontre du comité de parents a eu lieu hier.

Les membres ont discuté au sujet du temps de diner pour les élèves qui profitent du transport du midi à savoir quel est le temps minimal requis pour pouvoir bénéficier d'un diner à la maison.

De plus, le comité de parents remet en question l'obligation de jeux structurés dans les cours d'école lors des récréations. Cela empêche les élèves d'avoir un moment de détente et de pouvoir relâcher la pression.

Également, la participation des parents pour l'élaboration des projets éducatifs est questionnée, car plusieurs écoles n'impliquent les parents qu'après que certains travaux soient complétés alors qu'il serait plus pertinent qu'ils le soient dès le début du processus. En effet, les bases sur lesquelles s'appuiera le projet éducatif doivent être discutées avec les parents (mission, vision, valeurs, etc.) Les parents sont toutefois conscients que la partie pédagogique sera davantage prise en charge par l'équipe-école.

Finalement, il y aura une formation pour les commissaires-parents offerte par la Fédération des comités de parents du Québec concernant leur rôle au sein du comité de parents et du conseil des commissaires.

19. Rapport des comités officiels

19.1 Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

19.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

19.3 Comité consultatif de transport

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif de transport qui s'est tenue le 14 décembre 2018 est présenté à titre informatif.

20. Plan d'engagement vers la réussite

Il n'y a rien à signaler.

21. Revue de presse

Il n'y a rien à signaler.

22. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

23. Période de questions accordée aux commissaires

Il n'y a pas de questions.

24. Prochaine réunion

La prochaine réunion régulière aura lieu le 19 février 2019, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Normandin.

25. Levée de la séance

CC-8289-01-19

Il est PROPOSÉ par Mme Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

A D O P T É

La présidente,

Brigitte Gagné

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate